

Coordonner une ULIS Ecole

Outil d'aide à la prise de fonction

ulis



Pourquoi ce document ?

- Ce document a pour but d'aider un coordonnateur ULIS en école dans sa prise de fonction.
- Il reprend les éléments essentiels des textes officiels sous forme de notes et d'illustrations.
- Des liens hypertextes permettent d'accéder rapidement à des documents officiels ou des outils.
- Des conseils pratiques sont donnés à titre d'exemple.

Sommaire

- [Coordonner une ULIS école \(sketchnote\)](#)
- [Les points clés pour un fonctionnement efficace](#)
 - [Préparation de la rentrée](#)
 - [Les élèves bénéficiant du dispositif](#)
 - [L'emploi du temps](#)
 - [Des temps d'enseignement](#)
 - [Un travail en équipe](#)
 - [Vers l'autonomie](#)
 - [L'évaluation](#)
 - [L'orientation](#)
- [Glossaire](#)



Loi du 11 février 2005 : loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
Loi du 8 juillet 2013 : loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
Circulaire du 21 août 2015 : Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degrés
Circulaire du 8 août 2016 : Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires



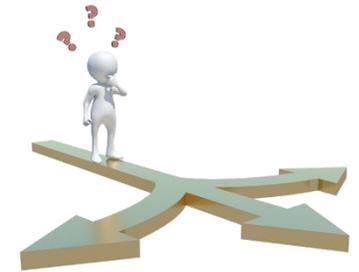
permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale du jeune

développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie scolaire et l'amélioration des capacités de communication, même lorsque les acquis sont très réduits

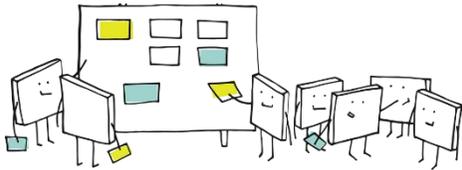


Circulaire de rentrée 2019 école inclusive

Coordonner une Ulis Ecole



accompagner la famille dans les choix d'orientation



enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'Ulis



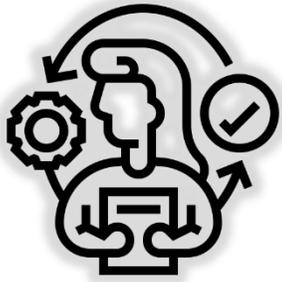
coordination de l'Ulis et des relations avec les partenaires extérieurs



conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource

Coordonner une Ulis





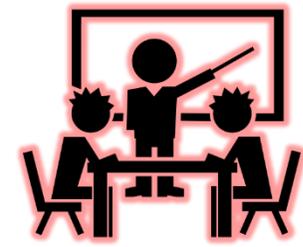
une rentrée préparée au service
d'une scolarisation inclusive



les élèves bénéficiant du dispositif



un emploi du temps défini avec
les temps de présence du
coordonnateur dans le dispositif



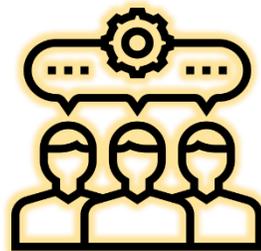
des temps d'enseignements variés en
fonction des besoins des élèves (en
regroupements ou en classe de référence)

Les points clés du travail dans un dispositif ULIS

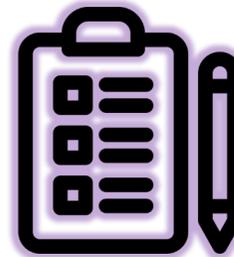
L'organisation du dispositif et son articulation avec le projet de l'établissement sont explicitées dans le projet de fonctionnement.



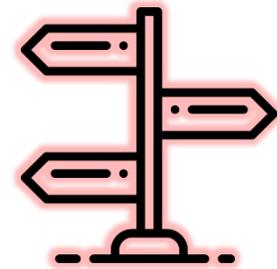
une gestion cohérente de l'aide humaine
collective pour faciliter l'inclusion tout en
développant l'autonomie



un travail en équipe autour de la réussite de l'élève
avec les responsables légaux, les enseignants, l'aide
humaine collective, et les autres partenaires



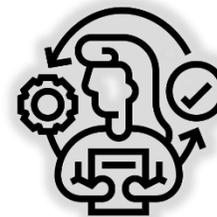
une évaluation positive et lisible :
rendre visible les aménagements



l'accompagnement de l'élève et de
ses responsables légaux dans les
choix d'orientation



Préparation de la rentrée



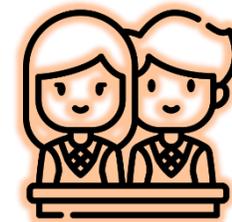
- Les élèves bénéficiant du dispositif sont avant tout des élèves de l'école, ils ont tous une classe de référence qui correspond à leur classe d'âge.
- Le coordonnateur ULIS fait partie intégrante de l'équipe pédagogique et participe aux réunions de pré-rentrée.

Conseils

- Réunir les informations utiles concernant la scolarisation des élèves (transports, suivis extérieurs, SESSAD...), contacter l'ERSEH.
- Regrouper les élèves d'un même niveau dans une même classe plutôt que dans des classes différentes (si les effectifs le permettent).
- Récupérer les emplois du temps des collègues et les progressions.
- Rencontrer l'AESH-co et définir les modalités de collaboration.
- Prévoir (dans la mesure du possible) un accueil des élèves dans leur classe de référence dès la première heure d'école.
- Planifier les rencontres avec les différents partenaires (familles, accompagnants thérapeutiques...)



Les élèves Bénéficiant du dispositif



- Public : élèves en situation de handicap notifiés par la CDAPH au sein de la MDPH
- Chaque élève dispose d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS).
- L'organisation des Ulis correspond à une réponse cohérente aux besoins d'élèves en situation de handicap présentant des :
 - TFC : troubles des fonctions cognitives ou mentales ;
 - TSLA : troubles spécifiques du langage et des apprentissages ;
 - TED : troubles envahissants du développement (dont l'autisme) ;
 - TFM : troubles des fonctions motrices ;
 - TFA : troubles de la fonction auditive ;
 - TFV : troubles de la fonction visuelle ;
 - TMA : troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladie invalidante).

Conseils

- Demander aux familles le PPS.
- Contacter l'ERSEH pour toute demande concernant les notifications, les PPS, et l'organisation des ESS.





L'emploi du temps

- Cadre horaire
 - 24h devant élèves
- Effectif : limité à 12 élèves (ou moins, pour certains dispositifs en fonction des besoins des élèves)
- Les temps forts de l'année : cf [tableau](#)

Conseils

- Penser des groupes de 2 à 4 élèves appartenant à un même cycle, pour les apprentissages au sein du dispositif
- Organiser les emplois du temps : des élèves, du coordonnateur, de l'AESH-co
- Communiquer l'emploi du temps du dispositif à la directrice ou au directeur, à l'IEN-CCPD...



Les temps forts de l'année



- Cet outil a pour but d'aiguiller la répartition du travail du coordonnateur sur l'année en précisant quelques temps forts à respecter. Il n'est pas exhaustif.

Période 1	<p>Présentation du dispositif aux classes</p> <p>Observation et évaluation des compétences et des besoins des élèves</p> <p>Conception des emplois du temps (élèves, dispositif, Aide Humaine...) à actualiser à chaque période</p> <p>Rédaction des fiches navettes et des MOPPS (formalisation des objectifs de la scolarisation pour chaque élève)</p> <p>Rencontres avec les différents partenaires (familles, accompagnants thérapeutiques...)</p> <p>Prise de contact avec le médecin scolaire et/ou l'infirmier scolaire pour la réactualisation des éventuels PAI</p>
Période 2	<p>Actualisation du projet de fonctionnement</p> <p>ESS des élèves sortants du dispositif à la fin de l'année</p>
Périodes 3 à 5	<p>ESS des élèves du dispositif</p> <p>Actions de sensibilisation sur le handicap</p> <p>Juin : commission d'affectations ULIS</p> <p>Inscription des familles et visite de l'école pour les nouveaux élèves</p> <p>Organisation de la prochaine rentrée</p>



Des temps d'enseignement



- Diverses modalités d'enseignement, selon les besoins des élèves, et en lien avec les programmes de leur classe d'âge
 - Classe de référence : les élèves suivent les apprentissages dans leur classe.
 - Regroupements dans le dispositif ULIS : certains apprentissages se font dans le dispositif.
 - Co-enseignement (cf [document de l'académie de Paris](#)) : coordonnateur ULIS et enseignant de la classe enseignent conjointement au groupe classe.

Conseils

- En regroupement le travail peut servir de soutien aux apprentissages faits en classe de référence (suivi de cours).
- Le regroupement permet aussi d'aborder des enseignements qui ne sont pas possibles en classe de référence malgré les adaptations.
- Les temps de regroupements ne sont pas des temps où l'élève est uniquement en situation individuelle avec un adulte.
- Ressources pour les adaptations : [CAP école inclusive](#)
- Programmes et Socle Commun de Compétences, de Connaissances et de Culture : [EDUSCOL](#)

Des temps d'enseignement



Un parcours éducatif désigne un **ensemble structuré, progressif et continu d'enseignements**, non limité à une discipline, et de **pratiques éducatives, scolaires et extrascolaires**, autour d'un thème. L'élève construit des **compétences** et acquiert des **connaissances** en fonction des **expériences**, des **rencontres** et des **projets** auxquels il participe.



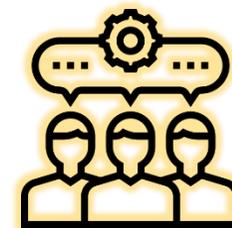
Le Parcours d'Education Artistique et Culturelle	Le Parcours Educatif de Santé	Le Parcours Citoyen
<p>De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle.</p> <p>Plus d'infos</p>	<p>De la maternelle au lycée, le parcours éducatif de santé permet de structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements.</p> <p>Plus d'infos</p>	<p>Le parcours citoyen a pour objectif de faire advenir les élèves à la dimension de citoyens libres et responsables. Adossé aux enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique (EMC), l'éducation aux médias et à l'information (EMI), il concourt à la transmission des valeurs et principes de la République en abordant les grands champs de l'éducation à la citoyenneté : la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect mutuel, la lutte contre toutes les formes de discrimination, la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, contre les LGBTphobies, l'éducation à l'environnement et au développement durable, la lutte contre le harcèlement. Ce parcours prend également appui sur la participation de l'élève à la vie sociale et démocratique de la classe et de l'école ou de l'établissement.</p> <p>Plus d'infos</p>



Les parcours éducatifs sont inscrits dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013.



Un travail en équipe



- Participation aux réunions (conseils, concertations...)
- Collaboration avec l'aide humaine collective
- Mise en œuvre des Projets Personnalisés de Scolarisation (MOPPS)

Conseils

- Prendre appui sur la famille et les partenaires.
- Utiliser les temps institutionnels (conseils, concertations) pour travailler conjointement autour de la scolarisation des élèves bénéficiant du dispositif.
- Faire des comptes rendus écrits des décisions prises lors des réunions.
- Remplir le [GEVA-sco](#) en équipe, en lien avec l'enseignant référent
- Prévoir des temps de concertations avec l'aide humaine collective.
- Elaborer les [MOPPS](#) en collaboration avec les partenaires.
- Utiliser des outils pour faciliter la communication : [fiche navette](#) avec les besoins de l'élève et les aménagements pédagogiques nécessaires, courriels, ENT...



Vers l'autonomie



- Actualiser l'emploi du temps de l'aide humaine collective
- Concevoir des outils et accompagner les enseignants dans l'adaptation de leur cours

Conseils

- Prioriser les interventions de l'aide humaine collective en fonction des besoins des élèves (classe, dispositif) - [missions](#) / [livret AESH](#)
- Préciser quelles sont les aides attendues.
- Proposer un cadre sécurisé et rendre l'environnement « facilitant » (espace, temps, consignes, outils d'aide...) afin que l'élève puisse progressivement se passer de l'aide humaine. On vise l'accessibilité pour tous les élèves... (cf [CAP école inclusive](#))





Une évaluation positive et lisible

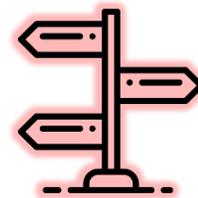
- Promouvoir une évaluation positive : formative, dédramatisée, valorisante (cf [document « Conférence nationale sur l'évaluation des élèves »](#), 2014)
- Les élèves sont détenteurs d'un livret scolaire unique (LSU) en référence au [socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#)
- Mise en œuvre progressive du [Livret de Parcours Inclusif \(LPI\)](#) pour améliorer la scolarisation des EABEP en partageant l'analyse des besoins

Conseils

- L'évaluation n'est pas forcément à un instant T , elle peut être continue et n'est pas obligatoirement à l'écrit (à l'oral, observation des élèves, quiz avec ou sans outil numérique, etc.)
- Elle doit être adaptée aux besoins de l'élève et les aménagements doivent être précisés pour l'élève et ses responsables légaux.



L'orientation après le CM2



- Le rôle et l'avis de la famille est fondamental à chaque étape de la scolarisation de l'élève en situation de handicap.
- Différents parcours sont possibles pour l'élève en situation de handicap (cf [circulaire du 8 août 2016](#))
- L'orientation est statuée lors des ESS animées par l'ERSEH en présence obligatoire de la famille et avec les éventuels partenaires.

Conseils

- Aider l'élève et sa famille à comprendre les différents parcours possibles.
- Il n'y a pas de « filière ULIS », l'élève ne poursuivra donc pas forcément sa scolarité en ULIS collège.
- Travailler en lien avec les coordonnateurs ULIS collège pour questionner l'orientation.



Glossaire

- AESH : Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap
- ASH : Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves en situation de Handicap
- CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie pour les Personnes en situation de Handicap
- EABEP : Elèves A Besoins Educatifs Particuliers
- ENT : Environnement Numérique de Travail
- ERSEH : Enseignant Référent pour la Scolarisation des Elèves en situation de Handicap
- ESS : Equipe de Suivi de Scolarisation
- GEVA-sco : Guide d'Evaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation
- IEN-CCPD : Inspecteur de l'Education Nationale Chargé d'une Circonscription du Premier Degré
- LSU : Livret Scolaire Unique
- MD(M)PH : Maison Départementale (et Métropolitaine) des Personnes en situation de Handicap
- MOPPS : Mise en Oeuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation
- PAI : Projet d'Accueil Individualisé
- SESSAD : Services d'Educatons Spécialisées et de Soins à Domiciles
- ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire



Nouvelles versions

- **Juin 2022**

Mise à jour des différentes fiches

Ajout des fiches : « Préparer la rentrée », « Les élèves bénéficiant du dispositif »

- **Sept 2020**

Correction des liens erronés

Ajout de la circulaire de rentrée 2019

Ajout d'un lien vers le livret d'accueil des AESH

Ajout d'un lien vers le site CAP école inclusive



Remarques

- Toutes les illustrations utilisées dans ce document sont libres de droit.
- Certaines illustrations proviennent du site pixabay.com, les auteurs sont : manfredsteger, pixapopz, GraphicMama-team, harishs, Kingrise, TheDigitalArtist, mohamed_hassan, AnnaliseArt, OpenClipart-Vectors...
- Les pictogrammes proviennent du site flaticon.com, les auteurs sont : Gregor Cresnar, Freepik, Eucalyp, Designmodo, monkik, smalllikeart, Icongeek26...
- Pour aller plus loin : <http://www.esen.education.fr/?id=79&a=73&cHash=2c2142776f>
- Toute nouvelle version de ce document sera disponible sur le site : [ASH69](#)